

Toulon, le mardi 22 janvier 2013

CABINET

Affaire suivie par  
Jean Verlucco

Téléphone  
04 94 09 55 06  
Fax  
04.94.09.55 07  
Mél.

cabia83@ac-nice.fr  
Réf n°/ /2013

Rue de Montebello  
CS 71204  
83070 Toulon cedex

Le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale du Var

Le Président de l'Association des Maires du Var

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le décret précisant les modalités de la nouvelle organisation du temps scolaire à mettre en oeuvre à la rentrée 2013 dans les écoles maternelles et élémentaires devrait paraître le 25 janvier 2013.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et d'articuler au mieux les différentes activités proposées aux élèves au cours de la journée en visant la complémentarité.

Favoriser la mise en place de cette nouvelle organisation dès la rentrée 2013 dans le plus grand nombre de communes du Var serait de nature à permettre les conditions de réussite scolaire pour un plus grand nombre d'élèves.

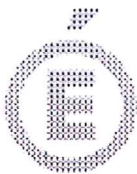
La semaine scolaire comprend :

- 24 heures d'enseignement pour tous les élèves réparties sur 9 demi-journées les lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée et le mercredi matin, à raison de 5h30 maximum par jour et 3h30 maximum par demi-journée. La durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1h30.
- des activités complémentaires à caractère pédagogique et éducatif, pour les élèves qui en ont besoin ou qui le souhaitent, assurés par les enseignants dans le cadre normal de leur service.

De plus, des activités à caractère éducatif pourront être organisées sous la responsabilité de la commune ou de la communauté de communes. La cohérence de l'ensemble pourra être assurée par le projet éducatif territorial.

Afin de prendre en compte les services existants, - activités péri-éducatives, transports, restauration scolaire - et ainsi conserver une certaine souplesse au dispositif, plusieurs organisations possibles vous sont présentées en annexe en complément de celles figurant dans le dossier de presse du ministère (cf : sites à consulter ci-dessous).

Les municipalités qui souhaiteraient reporter à la rentrée 2014 cette organisation devront adresser leur demande avant le 31 mars 2013 au Directeur Académique tout en sollicitant l'avis de la collectivité territoriale en matière de transport scolaire.



Nous vous invitons à une réunion d'information le

***jeudi 7 février 2013 de 14h30 à 16h30, salle le Recoux, au Cannet-des-Maures.***

La direction académique est à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de cette nouvelle organisation du temps scolaire et dans la construction d'un projet éducatif territorial que vous souhaiteriez mettre en place dans votre commune.

Nous vous invitons à faire parvenir les questions que vous vous posez à :  
[cabia83@ac-nice.fr](mailto:cabia83@ac-nice.fr)

Le suivi de ce dossier est assuré par Madame CARPENTIER, Inspectrice de l'Education Nationale. Vous pouvez également contacter Monsieur VERLUCCO, Directeur Académique, Madame PAM, Directrice Académique Adjointe, Madame LE GOFF, Inspectrice de l'Education Nationale Adjointe.

Nous vous prions de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération.

Jean VERLUCCO

Jean-Pierre VERAN

Ci-joint : Coupon réponse à retourner à l'AMF83

Contacts :

Madame CARPENTIER 04.94.09.55.60 ou 06.46.01.72.65

Madame LE GOFF 04.94.09.55.10

[siena83@ac-nice.fr](mailto:siena83@ac-nice.fr)

Madame PAM 04.94.09.55.96

[iaa83@ac-nice.fr](mailto:iaa83@ac-nice.fr)

Monsieur VERLUCCO 04.94.09.55.06

[cabia83@ac-nice.fr](mailto:cabia83@ac-nice.fr)

A consulter :

La réforme des rythmes à l'école primaire

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

[www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr)

[www.ac-nice.fr/ia83/](http://www.ac-nice.fr/ia83/)